COMPTE-RENDU
Réunion du Comité syndical

Syndicat de la Tille, de la Norges et de l'Arnison (SITNA)

Séance du 25 novembre 2025 à 18h30
Salle du Conseil Municipal, Mairie de PREMIÈRES

Date de convocation : 18 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Tille, de la Norges et de l'Arnison, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Premières sur convocation de Pascal MARTEAU, Président.

Délégués présents, absents, excusés et procurations :

Délégué titulaire	Émargement	Délégué suppléant	Émargement
CC Auxonne Pontailler Val de Saône			
ANTOINE Hugues	Présent	MICHELOT-JACQUOT Florence	Présent
CC de la Plaine Dijonnaise			
GAUTHRON Olivier	Présent	DEHER Thomas	Présent
MARTEAU Pascal	Présent	EUDES Céline	Absent
PONTILLO Emmanuel	Absent	TUVACHE Mickaël	Absent
CC des Vallées de la Tille et de l'Ignon			
STAIGER Jean-Denis	Présent	MONOT Christophe	Absent
CC Forêts, Seine et Suzon			
DUMONT Jean-Paul	Absent	BENINCA Catherine	Absent
CC Mirebellois et Fontenois			
BETHENOD Bruno	Présent	DONICHAK Emmanuel	Absent
CC Norge et Tille			
DEMAISON Patrice	Présent	Suppléant à nommer *	
GREGOIRE Gaël	Absent	MAILLIER Denis	Absent
LENOIR Michel	Présent	MÉDEAU Jacques	Présent
MORELIERE Patrick	Présent	TRIOUX Aurélien	Absent
Dijon Métropole			
BELLEVILLE Philippe	Absent	BELHADEF Nadjoua	Absent

Délégué titulaire	Émargement	Délégué suppléant	Émargement
BOURNY Nicolas	Présent, Procuration de Didier RELOT	COURGEY Jean-François	Absent
DETANG Rémi	Excusé	GOZZI Catherine	Absent
DODET Jean-François	Excusé	HERMANN Gérard	Absent
LEMANCEAU Philippe	Excusé	HOAREAU Antoine	Absent
MARTIN-GENDRE Dominique	Absent	LONCHAMPT Samuel	Présent
MASSON Jean-Patrick	Excusé	LOVICHI Marien	Absent
RELOT Didier	Excusé	MEZUI Georges	Absent
RUET Guillaume	Présent	RABUT Céline	Absent
SANCHEZ Lionel	Présent	TONOT Céline	Excusée

Délégué titulaire	Total	Délégué suppléant	Total
Membres en exercice	21	Membres en exercice	20*
Présents	11	Présents	4
Absents	5	Absents	15
Excusés	5	Excusés	1
Votants	11	Votants	3
Procurations	1	Procurations	0
Voix exprimées	12	Voix exprimées	3

* En attente de la délibération du Conseil communautaire de la CC Norge et Tille pour désigner un nouveau suppléant suite à la démission de M. DELATTE Vincent en 2022.

Assistaient à la séance :

- Mme Catherine TRAVERSE, Secrétaire du SITNA
- Mme Amandine COYER, Chargée de missions BV Tille (SITIV et SITNA) et Animatrice du SAGE
- M. Benoît CLAIR, Technicien de rivières BV Tille (SITIV et SITNA)
- M. Guy MORELLE, 7ème Vice-Président CC de la Plaine Dijonnaise délégué à l'Environnement, au Développement durable et à la Gestion de la GEMAPI
- M. Jean-Paul LENOIR (Commune d'Orgeux)

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE 5

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 3 AVRIL 2025 5

3. PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 5

12.1. ANIMATION (BILAN 2025 ET PREVISIONNEL 2026) : 5

12.1.1. Stratégie & planification 5

12.1.2. Animation & communication 10

12.2. ÉTUDES (BILAN 2025 ET PREVISIONNEL 2026) 11

12.2.1. Étude prospective d'anticipation au changement climatique sur les ressources en eaux à l'échelle des bassins Ouche-Tille-vouge en vue d'une stratégie d'adaptation (Fin de l'étude engagée en 2023) 11

12.2.2. Étude de préfiguration pour la création d'un syndicat unique à l'échelle du bassin de la TILLE (Fin de l'étude engagée en 2024) 12

12.2.3. Création d'un site internet (Poursuite de l'opération débutée en 2024) 12

12.2.4. Études préalables à la Remise du Bas-Mont dans son talweg d'origine, création des zones humides et de zones d'expansion de crues dans la commune de VAROIS-ET-CHAIGNOT (Poursuite de l'étude 2025) 13

12.2.5. Études préalables à la renaturation du Crosne et réhabilitation de zones d'expansion de crue à BEIRE-LE-FORT (Nouveau projet) 13

12.2.6. Études Révision des volumes Maximums prélevables sur le bassin de la Tille (Nouveau projet) 14

12.3. TRAVAUX (BILAN 2025 ET PREVISIONNEL 2026) : 15

12.3.1. Programme d'entretien des berges – Tranche 2024 (Report des travaux programmés en 2024) 15

12.3.2. Diversification du lit mineur de la Tille à REMILLY-SUR-TILLE (Projet 2024 annulé) 15

4. DÉLIBÉRATION 2025-13 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR LE BUDGET 2026 16

5. DÉLIBÉRATION 2025-14 DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DES AGENTS TECHNIQUES PAR LE SITIV 17

6. DÉLIBÉRATION 2025-15 SOLLICITATION DU SITIV POUR LA CREATION D'UN POSTE DE CHARGE.E DE MISSIONS MILIEUX HUMIDES ET BIODIVERSITE MUTUALISE A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT DE LA TILLE 19

7. DÉLIBÉRATION 2025-16 SOLLICITATION DU SBO POUR LA MISE ŒUVRE DES PLANS D'ACTIONS OPERATIONNELS (PAO) DE MANIERE MUTUALISEE ENTRE LE SITIV, LE SITNA, LE SBO ET LE SBV 22

8. DÉLIBÉRATION 2025-17 DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE CREATION DU SITE INTERNET 25

9. DÉLIBÉRATION 2025-18 ÉTUDES PREALABLES A LA RENATURATION DU CROSNE ET REHABILITATION DE ZONES D'EXPANSION DE CRUE A BEIRE-LE-FORT 26

10. DÉLIBÉRATION 2025-19 DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REVISION DE L'ÉTUDE DES VOLUMES PRELEVABLES SUR LE BASSIN DE LA TILLE AU SITIV 31
11. DÉLIBÉRATION 2025-20 PARTICIPATION FINANCIERE 2026 DES INTERCOMMUNALITES ... 33
12. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES 35
12.4. AVANCEMENT DES PRISES DE COMPETENCES (ITEMS 7, 11 ET 12) (DEMARCHE LANCEE FIN 2023) 35
12.5. PROJET DE COLLABORATION AVEC LES ETUDIANTS DU MASTER 2 SEME 35
12.6. DIVERS 36

Début de la séance à 18h35.

1. Désignation du secrétaire de séance

BOURNY Nicolas est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 3 avril 2025

Le compte-rendu du 3 avril 2025 a été approuvé à l'unanimité.

3. Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 présenté lors de cette séance est joint au présent compte-rendu.

12.1. Animation (Bilan 2025 et Prévisionnel 2026) :

12.1.1. Stratégie & planification

En 2025, il a été acté de **construire la stratégie cadre pour la GEstion des Milieux Aquatiques sur le bassin versant de la Tille** (Poursuite du travail débuté en 2025).

Cette stratégie s'appuiera en partie sur des documents existants tels que le SDAGE RM&C 2022-2027, le PAGD du SAGE de la Tille, l'étude prospective OTV pour l'adaptation au changement climatique, l'étude de préfiguration pour la création d'un syndicat unique.

Cette stratégie s'appuiera également une analyse du fonctionnement actuel des syndicats. Pour ce faire, une analyse de l'organisation des syndicats de la Tille avec un focus sur les besoins en personnel a été réalisée cette année ; ci-après présentée.

a. Analyse de l'organisation des syndicats de la Tille : focus sur les besoins en personnel

Bilan situation actuelle toutes missions confondues :

- **Missions actuellement réalisées par le personnel technique :**

Le personnel technique actuel (une ingénieure et un technicien) assure les missions principales suivantes :

  - La gestion des milieux aquatiques
  - L'animation du SAGE de la Tille

Ils sont mis à disposition par le SITIV au SITNA pour 50 % de leur temps via une convention de partenariat.

➔ *Cf. 5. DÉLIBÉRATION 2025-14 Demande de renouvellement de la mise à disposition des agents techniques par le SITIV*

- **Missions actuellement non réalisées par faute de moyen humains :**
  - Les milieux humides et la biodiversité

- La communication et la sensibilisation
- L'adaptation au changement climatique (Animation des PAO)
- Les eaux souterraines

Le constat est un manque de personnel au sein des syndicats SITIV et SITNA. Le risque encouru est une perte de recettes des financeurs lorsque les missions sont achevées hors délais en raison du manque de temps des agents et le risque de non atteinte du bon état des masses d'eau et de non-retour à l'équilibre quantitatif.

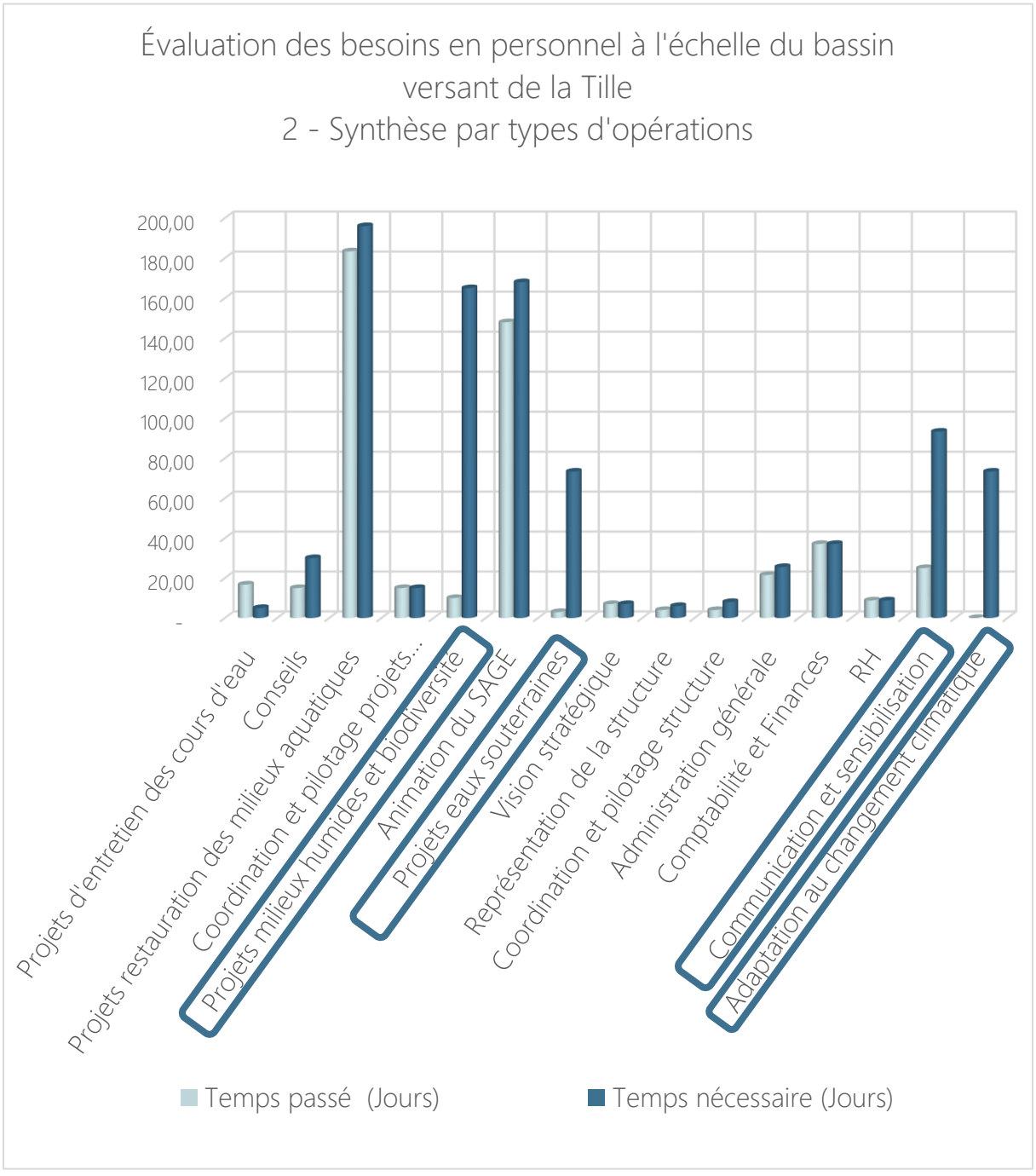

Thématique zones humides et biodiversité :

- Rappel de préserver les zones et milieux humides et la biodiversité

Les zones humides jouent un rôle majeur dans la régulation du cycle de l'eau (régulation des crues, réhausse du niveau des nappes, soutien du débit des cours d'eau à l'étiage..) et le maintien de la biodiversité en place. La nécessité de préserver et de restaurer les milieux humides et zones humides est rappelée dans le SDAGE RMC 2022-2027, dans le SAGE de la Tille et dans l'étude prospective d'adaptation au changement climatique (Stratégie et Plans d'actions).

- Constat
    - Très peu de projets en lien avec la restauration et la préservation des ZH mené par le SITNA
    - Demandes croissantes d'aménageurs pour trouver des sites pour la mise en œuvre de mesures compensatoires ZH (démarche ERC). Faute de diagnostic suffisant sur le BV, impossibilité d'orienter ces porteurs de projets
    - Contraintes liées aux ZH et à la biodiversité (espèces protégées, Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) notamment) doivent être identifiées le + tôt possible dans les projets de restauration des milieux aquatiques. Diagnostics ZH et d'inventaires Faune/Flore par des BE = surcoût (6 000 à 10 000€/projet) et ralentissement des projets (+1 an en moyenne)
    - Manque de valorisation : Faune et Flore très peu voire pas du tout mis en avant dans les projets (pas de profil écologue dans l'équipe)
- Opérations à prévoir :
    - Inventaires des « zones humides effectives » réalisés par les CEN à compléter (ZH potentielles)
    - Plan de Gestion Stratégique Zones Humides (PGSZH) à élaborer échéance N+1 (ou N+2 au plus tard)
- Proposition
    - Solliciter le SITIV pour **recruter un.e chargé.e de missions milieux humides et biodiversité** pour suivre les dossiers en lien avec le PGSZH, réaliser certains diagnostics ZH et Biodiversité en régie et apporter une expertise technique sur les projets de restauration des milieux aquatiques.
- Coût estimé : 60 000 €/an
- Financement prévisionnel : 70 % AERMC, 15 % SITIV, 15 % SITNA
- Reste à charge des syndicats : 18 000 € (½ SITIV soit 9 000 € | ½ SITNA soit 9 000 €)

➔ *Cf. 6. DÉLIBÉRATION 2025-15 Sollicitation du SITIV pour la création d'un poste de chargé.e de missions Milieux humides et Biodiversité mutualisé à l'échelle du bassin versant de la* Tille

Thématique plan d'actions opérationnel (issu de l'étude prospective Ouche, Tille, Vouge pour l'adaptation au Changement Climatique)

- Rappel de la nécessité de s'adapter au changement climatique :
  - dans le SDAGE RMC 2022-2027,
  - dans le SAGE de la Tille,
  - dans l'étude prospective d'adaptation au Changement climatique (Stratégie et Plan d'action Opérationnel ou PAO)
- Besoins identifiés dans l'étude prospective :
  - 6 axes stratégiques prioritaires déclinés en 27 actions
  - … PAO validés le 7/07/2025 en réunion commune aux CLE Tille, CLE Vouge, CLE Ouche et interCLE Vouge/Ouche
  - Priorité donnée aux actions suivantes :
    - Action 1 : Elaborer un plan de sensibilisation sur les différents enjeux de la gestion de l'eau
    - Action 2 : Proposer des formations aux élus locaux sur les enjeux de l'eau
    - Action 3 : Faciliter l'identification des différents acteurs de la gestion de l'eau et les actions menées
    - Action 4 : Organiser le suivi des plans d'actions opérationnels
  - Mise en œuvre de ces actions prioritaires nécessite 2 postes : Animateur PAO + Chargé de communication/sensibilisation
- Proposition :
  - Mutualiser les moyens humains entre le SITIV, le SITNA, le SBO et le SBV
  - Structure porteuse pressentie : SBO
- Financement prévisionnel
  - 60 % AE RMC (+ 10% R BFC ?)

Syndicat	BV (km^2)	P (Hab.)	BV (%)	P (%)	Taux de participation syndicats	Coût pour le recrutement de 2 chargé(es) de mission	Année 2026	Année 2027	Année 2028	Total sur la durée de la convention
SITIV	804,92	17 523	31%	4%	26%	30 682,32 €	19 559,98 €	14 829,79 €	14 829,79 €	**49 219,56 €**
SITNA	453,22	89 718	17%	21%	18%	21 771,35 €	13 879,24 €	10 522,82 €	10 522,82 €	**34 924,88 €**
SBO	916,00	244 869	35%	57%	40%	47 579,38 €	30 331,85 €	22 996,70 €	22 996,70 €	**76 325,25 €**
SBV	428,00	74 192	16%	17%	17%	19 966,95 €	12 728,93 €	9 650,69 €	9 650,69 €	**32 030,31 €**
TOTAL	2 602,14	426 302	100%	100%	100%	120 000,00 €	76 500,00 €	58 000,00 €	58 000,00 €	192 500,00 €

➔ *Cf. 7. DÉLIBÉRATION 2025-16 Sollicitation du SBO pour la mise œuvre des Plans d'Actions Opérationnels (PAO) de manière mutualisée entre le SITIV, le SITNA, le SBO et* le SBV

Thématique eaux souterraines :

- Rappel de la nécessité du retour à l'équilibre quantitatif et de la préservation de la qualité des masses d'eau souterraines :
    - Dans le SDAGE RMC 2022-2027
    - Dans le SAGE de la Tille
    - Dans l'étude prospective d'adaptation au Changement Climatique (Stratégie et PAO)
- Constats :
    - Très peu de projets en lien avec la restauration et la préservation des masses d'eau souterraines et notamment les ressources stratégiques majeures sur le Bassin de la Tille
    - Nécessité de mener des études stratégiques à l'échelle des masses d'eau, des ressources stratégiques majeures pour les protéger pas seulement à l'échelles des périmètres des périmètres de protection des captages + études de connaissance sur le fonctionnement des aquifères karstiques
- Étude en cours : élargissement de l'interCLE Vouge/Ouche portée par l'InterCLE. (COPIL N° 2 le 9 Décembre)
- Type d'opérations à prévoir :
    - Animation, Études stratégiques et/ou opérationnelles en concertation avec les acteurs du territoire et notamment les gestionnaires AEP pour mieux connaître les ressources stratégiques, trouver des solutions durables pour le retour à l'équilibre quantitatif
- Moyens humains à prévoir : 1 profil ingénieur hydrogéologue potentiellement à prévoir à partir de N+1 ou N+2 (2027-2028)

b. Élaborer le programme d'actions des prochaines années (2027-2028/2030)

Afin de faire émerger de nouveaux projets, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été diffusé le 7 novembre 2025 (date de clôture prévue le 31/01/2026).

Cet AMI est constitué d'1 email synthétique et d'1 formulaire en ligne de réponse. Il s'adresse aux communes, intercommunalités, associations, gestionnaires d'espaces naturels, agriculteurs et aux particuliers.

Les projets qui nous seront soumis seront les hiérarchisés et permettront d'élaborer un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) et le futur contrat de bassin Tille (contractualisation à compter de 2026).

c. Valoriser les actions déjà menées par le syndicat : études, travaux & actions de sensibilisation (Poursuite du travail en régie débuté en 2025)

- Une cartographie interactive permettant de visualiser les actions menées par les syndicats devait être réalisée. Elle n'a pas pu l'être en 2025. Cette réalisation est donc reportée à 2026.
- Des fiches action travaux synthétiques devaient être réalisées afin de valoriser les différents projets menés par les syndicats (hors entretien). Une maquette a été créée et des fiches

actions ont déjà pu être été réalisées. Ce travail s'achèvera en 2026 et pourront être mises en ligne sur le site internet.

12.1.2. Animation & communication

d. Poursuivre et développer des actions de communication et de sensibilisation

- Réalisé 2025 :
    - Réaliser au moins deux animations auprès de scolaires (dont 1 SITIV) : Objectif partiellement atteint (réalisé sur le SITIV)
    - Réaliser au moins une animation auprès du grand public (entretien, zones humides et/ou continuité écologique) : Objectif non atteint
- Objectifs 2026* :
    - Réaliser au moins deux animations auprès de scolaires
    - Réaliser au moins une animation auprès du grand public (entretien, zones humides et/ou continuité écologique)
    - Réaliser une animation auprès des professionnels (RGMA)

* Les objectifs pourront être revus à la hausse en fonction des décisions de recruter ou non un.e Chargé.e de communication/sensibilisation à l'échelle des bassins Ouche, Tille et Vouge pour la mise en œuvre des PAO Ouche, Tille et Vouge.

➔ *Cf. 7. DÉLIBÉRATION 2025-16 Sollicitation du SBO pour la mise œuvre des Plans d'Actions Opérationnels (PAO) de manière mutualisée entre le SITIV, le SITNA, le SBO et le SBV)*

e. Élaborer un plan de communication à l'échelle du sage de la Tille

- Objectifs généraux :

S'appuyer sur les outils existants et la trame de plan de communication réalisée dans le cadre d'un marché entre la Région Grand-Est et le groupement « Autrement dit » et « Com'un poisson dans l'eau » pour :

    - Élaborer un plan de communication spécifique au bassin de la Tille (Création d'une trame de plan de communication « type » dans le cadre du marché de la Région Grand-Est)
    - Identifier les outils de communication adaptés au territoire (Création de 3 outils de communication « type » dans le cadre du marché de la Région Grand-Est) eau » pour :
- Réalisé 2025 :
    - Stratégie de communication : 60 % (en régie)
    - Feuille de route « élaboration d'un plan de com' coconstruit » : 100% (en collaboration avec le groupement)
    - 3 Prototypes d'outils de communications développés par le groupement :
        - Kit Com' à destination des communes et autres collectivités
        - Malette des ambassadeurs du SAGE à destination des élus
        - 5 Nudges
- Objectifs 2026 :

- Finaliser la stratégie de communication
- Élaborer le plan de communication

12.2. Études (Bilan 2025 et Prévisionnel 2026)

12.2.1. Étude prospective d'anticipation au changement climatique sur les ressources en eaux à l'échelle des bassins Ouche-Tille-vouge en vue d'une stratégie d'adaptation (Fin de l'étude engagée en 2023)

L'étude débutée en 2023 est achevée. Un Plan d'Action Opérationnel (PAO) a été élaboré pour chacun des 3 SAGE et la Nappe de Dijon Sud. Ils ont été validés par les CLE Vouge, Ouche et Tille et l'interCLE Vouge/Ouche le 7/07/2025

- Coût total réel : 218 909,69 € (étude et frais annexes compris).
- Financement réel : 65,55 % AERMC, 8,03 % RBFC, 26,42 % Syndicats
- Reste à charge réel pour le SITNA : 9 638,78 €.
- Reste à payer : 2 808,83 € (Devrait être payé sur l'exercice 2025)

Maintenant que cette étude est achevée, il est nécessaire de mettre en œuvre ces plans d'actions

➔ *Cf. 7. DÉLIBÉRATION 2025-16 Sollicitation du SBO pour la mise œuvre des Plans d'Actions Opérationnels (PAO) de manière mutualisée entre le SITIV, le SITNA, le SBO et le SBV)*

12.2.2. Étude de préfiguration pour la création d'un syndicat unique à l'échelle du bassin de la TILLE (Fin de l'étude engagée en 2024)

L'étude est achevée et la tranche optionnelle ne sera pas levée. Le SITNA n'a pas encore engagé de frais sur cette étude dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SITIV.

- Coût total de l'étude : 40 068,00 € TTC (Tranche Ferme)
- Financement :
    - AERMC : 28 047,60 € TTC – 70 %
    - SITNA : 6 010,20 € TTC – 15 %
    - SITIV : 6 010,20 € TTC – 15 %

Pour la création d'un syndicat unique à l'échelle du bassin de la Tille, il est préférable d'harmoniser les statuts des 2 syndicats (gouvernance et clé de répartition financière comprise). Les prises de compétence nouvelle sur le SITIV et le SITNA ont freiné ce processus car l'objectif initial était de modifier les statuts avec les nouvelles compétences. Toutefois, 3 communautés de communes n'ont pas voté le transfert de compétences :

- La CC du Pays Châtillonnais (l'intercommunalité n'exerce pas les items 7, 11 et 12)
- CC Mirebellois et Fontenois (l'intercommunalité n'exerce pas les items 7 et 11 mais exerce l'item 12)
- CC Auxonne Pontailler Val de Saône (l'intercommunalité n'exerce pas les items 7, 11 et 12)

Il n'est pas souhaitable de créer un syndicat à la carte pour ces compétences difficilement sécables. Il reste toutefois possible de créer un syndicat unique sans prendre ces compétences nouvelles (items 1, 2 et 8 uniquement) si la volonté des élus est d'accélérer la création d'un syndicat unique. L'extension de compétences aux items 7, 11 et 12 pourra se faire ultérieurement.

12.2.3. Création d'un site internet (Poursuite de l'opération débutée en 2024)

- Rappel des objectifs :
    - Présentation des syndicats, de leurs missions et compétences,
    - Présentation du territoire et de ses enjeux,
    - Présentation de la CLE, de son rôle et de ses actions,
    - Mise à disposition d'informations sur les études et travaux réalisés, de plaquettes de communication, et de tous documents utiles
    - Création d'un espace partenaires pour l'échanges de documents avec les COPIL des projets en cours ou avec les élus du SITIV, du SITNA ou les membres de la CLE (Nouveauté)
- Changement de prestataire : Quentin GAUTHEROT (initialement Valentin BAUDRY)
- Coût total :3 921,00 € TTC
- Financement :
    - SITNA : 1 960,50 € TTC – 50 %
    - SITIV : 1 960,50 € TTC – 50 %

Le reste à charge du SITNA sera payé en 2026, à l'achèvement de la prestation.

L'achèvement de cette prestation intellectuelle est prévue pour janvier 2026.

➔ *Cf. 8. DÉLIBÉRATION 2025-17 Délégation de maîtrise d'ouvrage création du site internet*

12.2.4. Études préalables à la Remise du Bas-Mont dans son talweg d'origine, création des zones humides et de zones d'expansion de crues dans la commune de VAROIS-ET-CHAIGNOT (Poursuite de l'étude 2025)

- Rappel des objectifs
    - Remise du cours d'eau dans son talweg d'origine.
    - Création de plusieurs petites zones humides alluviales tampon faisant également office de zone d'expansion de crue.
- Avancement
    - Rédaction du DCE
    - Mise en consultation du 22/09/2025 au 31/10/2025
    - 6 candidatures
    - Étude inscrite prochainement au PEP du PAPI Tille-Vouge-Ouche
    - Démarrage de l'étude : janvier 2026
- Présentation du rapport d'analyse des offres.

À l'issue de l'examen technique et financier des six offres reçues, réalisé conformément aux critères de jugement définis dans le Règlement de Consultation, l'offre présentée par le bureau d'études SINBIO SCOP s'est révélée la mieux-disante. Elle se classe en première position du classement général avec une note de 95/100. En conséquence, le conseil syndical décide de retenir le cabinet d'études SINBIO SCOP.

- Coût de l'étude : 75 033 euros (Tranche ferme + optionnelles 1 et 2 + prestations complémentaires éventuelles)
- Financement prévisionnel :
    - AE RMC : 70 % soit 52 523,10 euros TTC
    - CD 21 : 10 % soit 7 503, 30 euros TTC
    - SITNA : 20 % soit : 15 006,60 euros TTC
- Prévisionnel 2026 : 75 033 TTC

12.2.5. Études préalables à la renaturation du Crosne et réhabilitation de zones d'expansion de crue à BEIRE-LE-FORT (Nouveau projet)

- Objectifs
    - Le reméandrage du Crosne
    - La restauration de zones d'expansion de crue pour atténuer le risque inondation (stockage temporaire, écrêtement et ralentissement des crues) ;
    - La diversification des habitats aquatiques et rivulaires ;

- La reconquête de la qualité de l'eau et le rétablissement du bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et humides.

- Planning prévisionnel :
  - Consultation courant 2026
  - Démarrage de l'étude : fin 2026
- Coût estimatif : 80 000 € HT soit 96 000 € TTC
- Financement prévisionnel :
  - AE RMC : 70 % soit 67 200 €
  - CD 21 ou R BFC : 10 % soit 9 600 €
  - SITNA : 20 % soit 19 200 € TTC
- Prévisionnel 2026 : 96 000 euros TTC

➔ *Cf. 9 DÉLIBÉRATION 2025-18 Études préalables à la renaturation du Crosne et réhabilitation de zones d'expansion de crue à BEIRE-LE-FORT*

12.2.6. Études Révision des volumes Maximums prélevables sur le bassin de la Tille (Nouveau projet)

- Objectifs
  - Actualiser la répartition des VMP qui date de décembre 2012 :
  - Prendre en considération les dernières évolutions connues de débits, …
  - Mettre en cohérence la répartition des volumes prélevables par usages au sein d'un même tronçon tout en anticipant les évolutions à venir dans la mesure du possible
  - Aboutir à des VMP mensuels à l'échelle de chaque ouvrage de prélèvement d'eau destiné à l'AEP
  - Intégrer un volet animation/concertation afin de faire acter la démarche par tous les acteurs concernés
  - Aboutir à un PTGE : Fixer des objectifs clairs de trajectoire (déclinaison du Plan Eau) ; ce qui n'a pas pu être réalisé dans le cadre de l'Étude prospective
- MO pressentie : SITIV
- Coût estimatif : 100 000 € TTC
- Plan de financement prévisionnel :
  - 70% AERMC – 70 000 € TTC
  - 30 % Syndicats – 30 000 € TTC
    - 15 % SITIV – 15 000 € TTC
    - 15 % SITNA – 15 000 € TTC

➔ *Cf. 10. DÉLIBÉRATION 2025-19 Délégation de Maîtrise d'ouvrage pour la révision de l'Étude des Volumes Prélevables sur le bassin de la Tille au SITIV*

12.3. Travaux (Bilan 2025 et Prévisionnel 2026) :

12.3.1. Programme d'entretien des berges – Tranche 2024 (Report des travaux programmés en 2024)

Travaux d'entretien de la ripisylve Tranche 2024

Secteurs concernés : La Tille à Pluvet et travaux ponctuels à Orgeux, Izier, Chevigny-Saint-Sauveur, Magny-Sur-Tille….

- Coût : 50 000 euros TTC
- Financement :
    - 25% AERMC* – 12 500 € TTC (***** *Condition : réalisation des travaux à CLÉNAY remplie dans les délais impartis)*
    - 75% SITNA – 37 500 € TTC
- Réalisé 2025 : 0,00 € TTC
- Prévisionnel 2025
    - Dépenses : 50 000,00 € TTC
    - Recettes : 12 500 € TTC
- RAPPEL :
    - Arrêt de l'entretien voté par le conseil syndical du SITNA le 5/10/2024
    - Règlement d'intervention approuvé par le CS du SITNA le 3/04/2025

Travaux d'urgence – Tranche 2025

- Coût prévisionnel : 30 000 euros TTC
- Financement : 100% SITNA – 30 000 euros TTC
- Réalisé 2025 : 0,00 euros TTC
- Prévisionnel 2026 :
    - Dépense : 30 000 euros TTC
    - Recette : 0,00 euros TTC

12.3.2. Diversification du lit mineur de la Tille à REMILLY-SUR-TILLE (Projet 2024 annulé)

Les travaux n'ont pas été réalisés en 2025. Il va être proposé à la commune de réaliser un projet plus ambitieux de restauration de la Tille sur ce secteur où le Conseil Départemental et la commune possèdent des parcelles ; ce qui facilitera l'intervention du syndicat (année à définir).

4. DÉLIBÉRATION 2025-13 Débat d'orientation budgétaire pour le budget 2026

EXPOSÉ

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs groupements (article 11 et 12 de la loi du 6 février 1992).

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé) du 17 août 2015 a modifié les articles L 2312-1, L3312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le contenu du rapport comprend les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

DÉCISON

VU les articles L2312-1 et D2312-3 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire ;

CONSIDÉRANT que le débat qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Syndical le 25 novembre 2025 ;

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2026.

REMARQUES

Ce point n'appelle pas de remarques.

5. DÉLIBÉRATION 2025-14 Demande de renouvellement de la mise à disposition des agents techniques par le SITIV

EXPOSÉ

Les maîtres d'ouvrage locaux en charge de la gestion des milieux aquatiques du bassin versant de la Tille (SITIV et SITNA) élaborent et mettent notamment en œuvre un programme d'études et de travaux portant sur des opérations de restauration des milieux aquatiques et humides et assurent l'animation du SAGE de la Tille.

La mise en œuvre de ce programme nécessite la mobilisation de moyens humains et de compétences techniques et administratives spécifiques.

Actuellement, deux agents techniques assurent ces missions :

- Un technicien rivières depuis mai 2019, agent titulaire de la fonction publique territoriale, recruté par le SITIV ;
- Une chargée de missions depuis mars 2023, agent contractuel de la fonction publique territoriale recrutée par le SITIV sur un emploi permanent (CDD 3 ans renouvelable 3 ans).

Le technicien et la chargée de missions sont mis à disposition du SITNA (syndicat compétent sur la partie aval du bassin de la Tille) pour la moitié de leur temps de travail. Le SITNA participe, par voie de convention, au financement de la moitié des coûts salariaux de cet agent.

La convention de partenariat pour la période 2023-2025 arrivant à échéance au 31/12/2025, il vous est proposé de renouveler ce partenariat.

Le nouveau projet de convention de mise à disposition des agents techniques pour la période 2026-2029 est annexé au présent projet.

DÉCISION

VU l'exposé présenté ci-dessus ;

VU le projet de convention ci-annexé,

CONSIDÉRANT que le SITIV et le SITNA souhaitent poursuivre leur partenariat et maintenir une qualité de services cohérente sur bassin versant de la Tille,

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la mise à disposition du technicien et de la chargée de missions par le SITIV,

AUTORISE le Président du SITNA à :

- à signer la convention de mise à disposition des agents techniques (Technicien et Chargée de missions),
- à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

REMARQUES

Ce point n'appelle pas de remarques.

6. DÉLIBÉRATION 2025-15 Sollicitation du SITIV pour la création d'un poste de chargé.e de missions Milieux humides et Biodiversité mutualisé à l'échelle du bassin versant de la Tille

EXPOSÉ

- Contexte

Le SITNA exerce des missions de gestion et de valorisation des milieux naturels, notamment des milieux humides et de la biodiversité. Leur préservation et restauration sont inscrites dans le SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse 2022-2027, le SAGE de la Tille et l'étude prospective d'adaptation au changement climatique.

Toutefois, plusieurs constats appellent un renforcement de l'action du syndicat :

- Peu de projets ont été conduits à ce jour en matière de restauration et de préservation des zones humides ;
- Les demandes d'aménageurs pour identifier des sites de mesures compensatoires ZH (démarche ERC) sont en forte augmentation, mais l'absence de diagnostic complet sur le bassin versant limite l'accompagnement de ces projets ;
- Les contraintes liées aux zones humides et à la biodiversité (espèces protégées, espèces exotiques envahissantes – EEE) doivent être identifiées dès la conception des projets. Les diagnostics et inventaires réalisés par des bureaux d'études entraînent un surcoût (6 000 à 10 000 € par projet) et un allongement des délais (+ 1 an en moyenne) ;
- La faune et la flore sont insuffisamment valorisées dans les actions menées, faute de profil écologue au sein de l'équipe.

Par ailleurs, plusieurs opérations sont à engager à court et moyen terme :

- Compléter les inventaires des zones humides réalisés par les conservatoires d'espaces naturels pour inclure les zones potentielles ;
- Élaborer un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) à échéance N+1, ou N+2 au plus tard.

- Propositions

Afin d'assurer la bonne conduite des actions engagées et de répondre aux sollicitations croissantes du territoire, il est proposé de renforcer l'équipe technique actuellement au service du SITIV et du SITNA.

Ainsi, il est proposé de recruter un(e) chargé(e) de mission "Milieux humides et biodiversité". Il ou elle aura pour missions principales la coordination, la mise en œuvre et le suivi des actions en faveur de la biodiversité et de la gestion des milieux humides sur le territoire du SITNA. Il/elle relèvera du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux ou Techniciens territoriaux, selon le profil du candidat retenu.

Pour garantir une gestion administrative et statutaire cohérente des personnels mutualisés, le recrutement sera assuré par le SITIV, syndicat déjà employeur de la chargée de missions et du technicien de rivières. L'agent sera ensuite mis à disposition du SITNA par voie de convention entre le SITIV et le SITNA, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique.

Le Président rappelle au conseil syndical que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il sollicite donc l'autorisation au Conseil syndical à engager les démarches nécessaires avec le SITIV.

Coût estimatif : 60 000 € TTC/an

Plan de financement envisagé :

- 70 % Agence de l'eau RMC : 42 000 € TTC
- 15 % SITIV : 9 000 € TTC
- 15 % SITNA : 9 000 € TTC

DÉCISIONS

VU :

- Le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L332-1 et suivants relatifs à la création et à la suppression d'emplois permanents ;
- Les articles L.423-1 et suivants relatifs à la mise à disposition d'agents territoriaux ;
- L'exposé des opérations décrites ci-dessus ;
- La note de synthèse relative à l'Évaluation des besoins personnel sur le bassin de la Tille ci-annexée

CONSIDÉRANT :

- La nécessité de renforcer l'équipe du SITNA pour assurer la mise en œuvre et le suivi des actions en faveur des milieux humides et de la biodiversité ;
- La volonté du SITNA et du SITIV de mutualiser leurs moyens humains à l'échelle du bassin de la Tille dans un cadre partenarial formalisé par convention ;

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré à 13 Pour(s), 1 Contre(s) et 1 Abstention(s) :

APPROUVE la nécessité de recruter un(e) chargé(e) de mission « Milieux humides et biodiversité » relevant du cadre d'emplois des Ingénieur ou technicien territoriaux, selon le profil du candidat retenu, étant entendu :

- Que le recrutement sera réalisé par le SITIV, syndicat mixte employeur ;
- Que le recrutement se fera, sous réserve du financement du poste par l'AERMC et sera un CCD de 3 ans renouvelable ;

- L'agent ainsi recruté sera mis à disposition du SITNA par voie de convention entre le SITIV et le SITNA, qui précisera les modalités d'intervention, de gestion administrative et de prise en charge financière.

AUTORISE le Président du SITNA :

- À engager les échanges et à convenir, avec le Président du SITIV, des modalités de recrutement et de mise à disposition du chargé(e) de mission, ainsi que des termes de la convention correspondante ;
- À signer la convention de mise à disposition ;
- Inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent au budget prévisionnel 2026 du SITNA ;
- À effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise à disposition de l'agent par le SITIV ;
- À déposer les dossiers de demande de subvention auprès des organismes susceptibles de financer ce poste : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et le Conseil Départemental de Côte d'Or.

REMARQUES

Ce point n'appelle pas de remarques.

7. DÉLIBÉRATION 2025-16 Sollicitation du SBO pour la mise œuvre des Plans d'Actions Opérationnels (PAO) de manière mutualisée entre le SITIV, le SITNA, le SBO et le SBV

EXPOSÉ

L'étude « prospective d'anticipation des effets du changement climatique sur les ressources en eau à l'échelle des trois bassins en vue d'une stratégie d'adaptation », menée conjointement par les syndicats des bassins de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche a abouti, le 7 juillet 2025, à la présentation lors d'une réunion commune des CLE de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche d'un plan d'action pour chaque bassin (Ouche, Vouge, Tille) et un pour la nappe de Dijon Sud.

La Commission Locale de la Tille devra se prononcer prochainement sur le plan d'action opérationnel du bassin de la Tille en vue d'intégrer les axes d'adaptation dans le SAGE dans un processus de révision du SAGE.

À cette occasion, la CLE pourra solliciter le Syndicat Tille, Ignon et Venelle (SITIV) et le Syndicat Tille, Norges et Arnison (SITNA), structures co-porteuses du SAGE de la Tille, afin qu'ils mettent en œuvre des moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation du PAO, à commencer par des moyens d'animation et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage pressentis.

6 axes (27 actions) ont ainsi été définis à l'issue de l'étude :

- → Axe 1 : Faire de l'adaptation au changement climatique une priorité des politiques publiques et des préoccupations des usagers.
- → Axe 2 : S'adapter à la baisse de la ressource disponible en diminuant la pression de prélèvement
- → Axe 3 : Garantir le stockage de l'eau dans les nappes et dans les sols en favorisant l'infiltration des eaux
- → Axe 4 : Contraindre les politiques d'aménagement du territoire à la prise en compte des enjeux de l'eau
- → Axe 5 : Améliorer la résilience des cours d'eau et milieux humides en accélérant et en adaptant les actions de restauration et de préservation
- → Axe 6 : Accompagner l'activité agricole et sylvicole pour faire face aux impacts du changement climatique

Tous ces axes ont été jugés prioritaires lors de la réunion commune des CLE de la Tille, de la Vouge, de l'Ouche et de l'InterCLE Nappe de Dijon Sud du 7 juillet dernier.

Les actions mobilisent différents acteurs, maitrises d'ouvrage et partenaires. La coopération entre ces différents acteurs est ainsi un enjeu clé. Différents leviers d'intervention pourront être mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de celles-ci : contrats de bassin, SAGE, programmations EPCI et syndicat AEP…

L'adaptation au changement climatique nécessite de mobiliser des moyens humains sur différentes missions, qui ne pourront être mises en œuvre à moyens constants : animation et suivi du PAO, communication et sensibilisation, eau et aménagement-urbanisme, stratégie foncière, restauration des milieux aquatiques, préservation des eaux souterraines, eau et agriculture …

Néanmoins, tous les axes étant prioritaires, il conviendrait dans un premier temps d'embaucher du personnel pour conduire les actions suivantes : animation de la démarche et communication. Deux postes d'animateur sont identifiés pour la mise en œuvre des actions suivantes :

- Action 1 : Elaborer un plan de sensibilisation sur les différents enjeux de la gestion de l'eau
- Action 2 : Proposer des formations aux élus locaux sur les enjeux de l'eau
- Action 3 : Faciliter l'identification des différents acteurs de la gestion de l'eau et les actions menées
- Action 4 : Organiser le suivi des plans d'actions opérationnels

Afin de faire des économies d'échelle et pour une réelle efficacité, une mutualisation des moyens entre syndicats doit être envisagée.

La structure porteuse de l'animation des plans d'action opérationnels pourrait être le syndicat du bassin de l'Ouche, qui assurera les missions liées à l'animation et à la coordination des démarches menées.

> Aussi est-il proposé de conclure une convention entre le Syndicat du bassin de l'Ouche (SBO), le Syndicat du bassin de la Tille et Venelle (SITIV), le Syndicat du bassin de la Tille, la Norges et l'Arnison (SITNA) et le Syndicat du bassin de la Vouge (SBV).

La convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières du partenariat entre la structure porteuse de l'animation des PAO, à savoir le Syndicat du bassin de l'Ouche, et les syndicats des bassins de la Tille (SITIV et SITNA) et de la Vouge, pour la coordination et l'animation des PAO et des démarches qui y sont associées, à l'échelle des bassins versants Tille, Vouge et Ouche. Cette démarche inclut le périmètre de la nappe de Dijon Sud.

Les parties conviennent que le reste à charge du coût prévisionnel total, déduction faite des financements obtenus, sera calculé à partir de la clé de répartition suivante :

- 80% de la surface du bassin,
- 20% de la population des bassins, incluses dans le périmètre du bassin.

La première année, les investissements nécessaires à l'exercice des missions (acquisition d'un véhicule de service, mobilier, serveur informatique, ordinateur, et autre matériel…) devront être ventilés entre les partenaires selon cette même clé de répartition.

DÉCISIONS

VU :

- L'exposé des opérations décrites ci-dessus ;
- La note de synthèse du SBO relative à la mise en œuvre du PAO ci-annexée ;

- La note de synthèse relative à l'Évaluation des besoins personnel sur le bassin de la Tille annexée au projet de délibération mettant en avant les besoins de temps humain supplémentaires à consacrer aux opérations de communication et de sensibilisation à l'échelle du SITIV et du SITNA ;

CONSIDÉRANT :

- La nécessité de mettre en œuvre le plan d'adaptation au changement climatique sur le bassin de la Tille,
- Les besoins de renforcement des moyens humains pour développer les actions et outils de communication et de sensibilisation sur le bassin de la Tille,
- Que la mutualisation des moyens humains permet de réaliser des économies aux différentes structures

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE :

- la nécessité de recruter un(e) chargé(e) de mission animation/coordination du PAO de manière mutualisée ;
- la nécessité de recruter un(e) chargé(e) de sensibilisation/communication de manière mutualisée ;

PRÉCISE que ces postes ne seront pas des emplois permanents ;

PRECISE Que le recrutement se fera, sous réserve du financement du poste par l' AERMC et sera un CCD de 3 ans renouvelable.

PRÉCISE que les missions de ces deux agents devront être validées et suivies de manière concertée entre le SITIV, le SITNA, le SBO et le SBV

AUTORISE le Président à signer la convention entre le Syndicat du bassin de l'Ouche (SBO), le Syndicat du bassin de la Tille et Venelle (SITIV), le Syndicat du bassin de la Tille, la Norges et l'Arnison (SITNA) et le Syndicat du bassin de la Vouge (SBV) ainsi que les éventuels avenants sous réserve de la validation du plan de financement prévisionnel par les financeurs.

CHARGE le Président d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026.

REMARQUES

Ce point n'appelle pas de remarques.

8. DÉLIBÉRATION 2025-17 Délégation de maîtrise d'ouvrage création du site internet

EXPOSÉ

Afin de mettre en avant les actions menées par le SITIV, le SITNA et le SAGE de la Tille, une démarche de création de site internet a été initiée en 2024 par le SITIV. Le SITNA avait par ailleurs prévu de participer financièrement à cette opération à hauteur de 50 % du reste à charge.

Le Comité Syndical avait d'ailleurs crédité la somme prévisionnelle à son budget 2025.

Cependant, le Comité syndical ne s'était pas prononcé officiellement sur cette délégation de Maîtrise d'ouvrage.

Le montant prévisionnel pour la création du site internet s'élève à environ 3 921,00 € TTC soit un reste à charge prévisionnel de 1 960,50 €.

DÉCISION

VU l'exposé des opérations décrites ci-dessus ;

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

PRÉCISE que les dépenses engagées dans le cadre de la réalisation du site internet engagées avant la date de cette délibération seront bien prises en compte dans le partage du reste à charge ;

AUTORISE le Président à signer la convention entre le Syndicat du bassin de la Tille et Venelle (SITIV) et le Syndicat du bassin de la Tille, la Norges et l'Arnison (SITNA) ainsi que les éventuels avenants,

CHARGE le Président d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026.

REMARQUES

Ce point n'appelle pas de remarques.

9. DÉLIBÉRATION 2025-18 Études préalables à la renaturation du Crosne et réhabilitation de zones d'expansion de crue à BEIRE-LE-FORT

EXPOSÉ

- Contexte

Le Crosne a été fortement rectifié par des travaux de curage, ce qui a conduit à un lit banalisé où les écoulements et les habitats sont homogènes. Cette situation réduit la capacité naturelle du cours d'eau à gérer les crues et à maintenir une biodiversité riche.

La restauration de la morphologie du Crosne permettrait de diversifier les habitats aquatiques et à recréer des zones d'expansion de crue. Ces zones sont cruciales pour réduire l'aléa inondation en permettant un stockage momentané des eaux de crue, ce qui écrête les crues et ralentit les écoulements. La création de zones d'expansion de crue contribue également à la reconquête de la qualité de l'eau et au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres

L'ensemble des parcelles sur lesquelles les travaux sont prévus est communal, ce qui facilite la mise en œuvre de l'opération. Le conseil municipal de Beire-le-Fort a d'ores et déjà délibéré en faveur de la réalisation du projet.

- Présentation des opérations envisagées

L'opération vise à remodeler le lit du Crosne afin de ralentir les écoulements, de rehausser la nappe d'accompagnement et de permettre au cours d'eau de déborder dans des secteurs sans enjeux pour les biens et les personnes. Le projet a également pour objectif de diversifier les écoulements, d'améliorer l'attrait du cours d'eau et de restaurer le boisement des berges. Les aménagements nécessaires pour ce projet sont les suivants :

- Reméandrer le Crosne sur près de 500 m,
- Restaurer des zones d'expansion de crue pour atténuer le risque inondation (stockage temporaire, écrêtement et ralentissement des crues),
- Diversifier les habitats aquatiques et rivulaires,
- Améliorer l'attractivité du cours d'eau,
- Limiter les rejets directs et déconnecter les eaux pluviales ou de drainage.

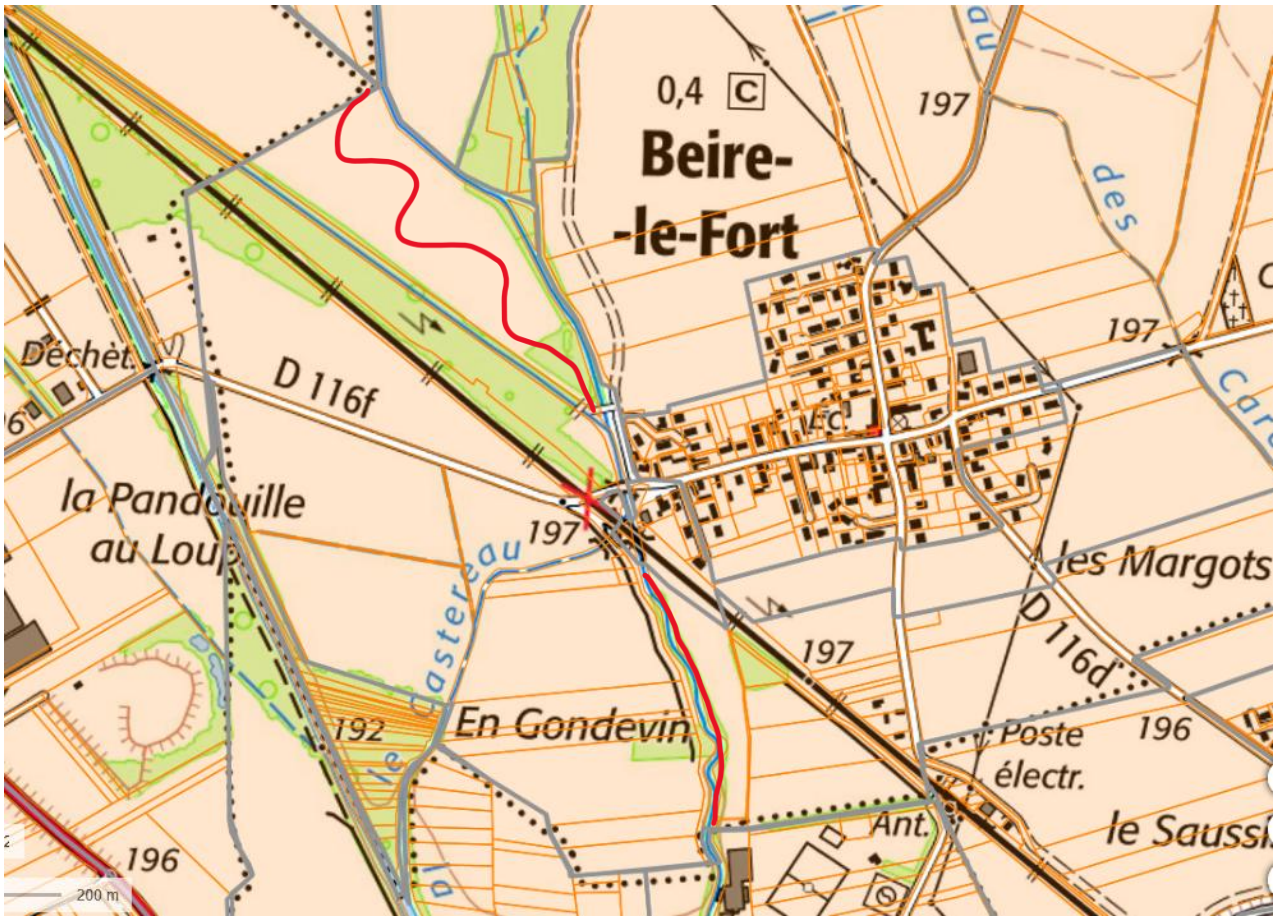

La conception et la réalisation du projet nécessitent le concours d'un bureau d'étude spécialisé qui assurerait les missions de diagnostic et de maîtrise d'œuvre des opérations.

Ces missions se décomposeraient de la manière suivante :

➔ Tranche ferme : Etude et diagnostic. Cette tranche comprend les éléments de missions suivants :

- Les études d'avant-projet (AVP) ;
- Les études de projet (PRO) ;
- La mission Dossier loi sur l'eau (DLE)

➔ Tranche optionnelle 1 : Phase Travaux. Cette tranche comprend les éléments de mission suivants :

- L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux (ACT) ;
- Les études d'exécution ou l'examen de leur conformité au projet (EXE) et le visa de celles qui ont été faites par les opérateurs économiques chargés des travaux (VISA) ;
- La direction de l'exécution des marchés de travaux (DET) ;
- L'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier (OPC) ;
- L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

➔ Tranche optionnelle 2 : Prise de vue aérienne de suivi du chantier par drone et montage vidéo

Cette tranche comprend les éléments de mission suivants :

- Les autorisations administratives nécessaires pour un survol en sécurité ;
- Les prises de vue au sol et en drone ; avant, pendant et après travaux ;
- Le montage du film.

Année d'engagement prévue : 2026

Coût estimatif : 80 000 € HT

- Tranche ferme : 55 000 € HT
- Tranche optionnelle :25 000 € HT (compris entre 6 à 12 % du coût des travaux ; à déterminer à l'issue de la tranche ferme)
- Plan de financement envisagé
- 70 % Agence de l'eau RMC
- 10 % Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et/ou Conseil Départemental 21
- 20 % autofinancement

- Détail des missions :

Conformément à ses statuts, il est proposé que le SITNA assure la maîtrise d'ouvrage des opérations présentées. La mise en œuvre de ce projet nécessite le concours d'un maître d'œuvre pour assurer les missions décrites dans le tableau suivant :

Tranches	Missions	Objectifs
Tranche ferme (TF)	Etudes de conception (AVP/PRO)	• État des lieux et diagnostic du site • Proposition de solutions techniques d'aménagement • Préciser par des plans, coupes, etc., la nature et les caractéristiques des matériaux et les conditions de leur mise en œuvre ; • Déterminer l'implantation et l'encombrement de tous les éléments de structure et de tous les équipements techniques ; • Préciser les tracés des alimentations et évacuations de tous les fluides ; • Permettre au maître d'ouvrage d'arrêter le coût prévisionnel de la réalisation de l'ouvrage et d'estimer les coûts de son exploitation ; • Déterminer le délai global de réalisation de l'ouvrage ; • Réalisation des dossiers réglementaires nécessaires (loi sur l'eau, DIG, autorisation environnementale)

Tranches	Missions	Objectifs
Tranche optionnelle 1 (T1)	Assister la passation des contrats de travaux (ACT)	• Rédiger les cahiers des charges relatifs aux différentes prestations, • Mettre en œuvre les procédures légales de consultation des entreprises, • Prévoir la réalisation de certains chantiers par des entreprises favorisant l'insertion par le travail • Justifier la sélection des candidats retenus • Recruter un Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (CSPS) si nécessaire
	Visa des documents d'exécution (VISA)	Étude et visa des éventuels documents d'exécution établis par la (ou les) entreprise(s)
	Direction des contrats de travaux (DET)	Diriger, suivre et vérifier la conformité ainsi que la bonne réalisation des chantiers en cours d'exécution
	Assistance aux opérations de réception (AOR)	Réceptionner et garantir le parfait achèvement des travaux
Tranche optionnelle 2 (TO2)	Suivi du chantier par drone	• Documenter l'évolution du chantier à travers des prises de vues régulières ; • Réaliser des comparatifs temporels (avant/pendant/après) ; • Valoriser les opérations de restaurations auprès des élus, des partenaires et des usagers.

L'affermissement de la tranche optionnelle est conditionnée à la décision de la commune de BEIRE-LE-FORT ainsi que du Conseil syndical du SITNA de poursuivre le projet à l'issue de la tranche ferme.

DÉCISION

VU l'exposé des opérations décrites ci-dessus ;

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet qui lui a été proposé,

PRÉCISE :

- Que l'affermissement de la tranche optionnelle est conditionné à la décision de la commune de Beire-Le-Fort ainsi que du Conseil syndical du SITNA de poursuivre le projet à l'issue de la tranche ferme ;
- Que l'engagement de la phase opérationnelle (marchés de travaux) fera l'objet de nouvelles délibérations de la part, respectivement, de la commune de Beire-Le-Fort et du SITNA.

AUTORISE le Président du SITNA à :

- Lancer un avis d'appel public à la concurrence pour le marché d'études et de maîtrise d'œuvre relatifs aux opérations visées par la présente délibération,
- Formuler les demandes de subventions auprès des partenaires financiers (Agence de l'eau RMC Conseil Départemental 21, Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques 21…),
- Inscrire le projet au Programme d'Études Préalables (PEP) du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Tille, Vouge, Ouche ?
- Inscrire les dépenses et recettes prévisionnelles de l'opération au budget prévisionnel 2026 et suivants,
- Signer tous les autres documents nécessaires à la réalisation du projet.

REMARQUES

Ce point n'appelle pas de remarques.

10. DÉLIBÉRATION 2025-19 Délégation de Maîtrise d'ouvrage pour la révision de l'Étude des Volumes Prélevables sur le bassin de la Tille au SITIV

EXPOSÉ

L'étude de répartition des Volumes prélevables réalisée sur le bassin versant de la Tille date de décembre 2012 et nécessite une actualisation afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Prendre en considération les dernières évolutions connues ;
- Mettre en cohérence la répartition des volumes prélevables par usages au sein d'un même tronçon tout en anticipant les évolutions à venir dans la mesure du possible ;
- Aboutir à des VMP mensuels à l'échelle de chaque ouvrage de prélèvement d'eau destiné à l'AEP pour fluidifier le travail des services de l'État qui seront chargés de régulariser les arrêtés portant limitation des volumes d'eau prélevés des usages destinés à l'AEP à l'issue de cette étude.

Cette étude devra intégrer un volet animation/concertation afin de faire acter la démarche par tous les acteurs concernés.

Cette étude permettra d'aboutir à un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) en fixant des objectifs clairs de réduction ; ce qui n'a pas pu être réalisé dans le cadre de l'Étude prospective en raison de la non actualisation des données EVP.

Il est rappelé qu'ne EVP ne peut pas tenir compte des évolutions futures des débits des cours d'eau ou des eaux souterraines (pas de prospective).

Le montant prévisionnel de cette étude a été estimé à 100 000€ TTC.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

- AE RMC : 70 % soit 70 000 € TTC
- SITIV : 15 % soit 15 000 € TTC
- SITNA 15 % soit 15 000 € TTC

Le reste à charge réel de cette étude sera réparti de manière égale entre le SITIV et le SITNA.

DÉCISION

VU l'exposé des opérations décrites ci-dessus ;

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le Président à solliciter le Président du SITIV et à signer la convention entre le Syndicat du bassin de la Tille et Venelle (SITIV) et le Syndicat du bassin de la Tille, la Norges et l'Arnison (SITNA) ainsi que les éventuels avenants,

CHARGE le Président d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026.

REMARQUES

M. BETHENOD Bruno demande à ce que cette étude soit prise en compte par les différentes administrations.

11. DÉLIBÉRATION 2025-20 Participation financière 2026 des intercommunalités

EXPOSÉ :

Les dépenses prévisionnelles en lien avec l'animation durant les 3 prochaines années vont augmenter. Ces dépenses sont liées notamment à :

- L'embauche d'un(e) **chargé(e) de missions humides et biodiversité** mutualisé entre le SITIV et le SITNA dont le reste à charge pour le SITNA est estimé à **10 500 €/an environ** ;
- L'embauche d'un d'un(e) **chargé(e) de missions plans d'adaptation au Changement Climatique** Ouche, Tille, Vouge et InterCLE et d'un d'un(e) **chargé(e) de missions communication et sensibilisation** mutualisé entre le SITIV, le SITNA, le SBO et le SBV dont le reste à charge pour le SITNA est estimé à **9 000 €/an environ**.

Afin de maintenir l'équilibre financier du syndicat, le Président propose à l'assemblée d'augmenter les appels à cotisations de 20 000€.

DÉCISION

VU l'exposé ci-dessus,

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, propose de fixer la participation financière 2026 à 120 000 €. Celle-ci est répartie suivant les critères définis dans les statuts :

APPELS A COTISATIONS 2026

Population	Intercommunalités	Montant
2 459	Communauté de communes Auxonne-Pontailler, Val de Saône	3 928 €
11 617	Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise	18 555 €
903	Communauté de communes Forêt Seine et Suzon	1 442 €
1 563	Communauté de communes Mirebellois et Fontenois	2 497 €
14 059	Communauté de communes Norge et Tille	22 456 €
2 174	Communauté de communes des vallées de la Tille et Ignon	3 472 €
42 354	Dijon Métropole	67 650 €
75 129	**TOTAL**	**120 000 €**

REMARQUES

Ce point n'appelle pas de remarques.

12. Questions et informations diverses

12.4. Avancement des prises de compétences (items 7, 11 et 12) (Démarche lancée fin 2023)

- Rappel des items :
  - 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines,
  - 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
  - 12° L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un regroupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
- Avancement de la démarche :

Malgré la note de synthèse transmise en juillet 2025 à l'ensemble des intercommunalités et élus des syndicats, 3/10 intercommunalités n'ayant pas transféré les compétences aux syndicats : SITIV : 1/5 et SITNA 2/7 des intercommunalités concernées.

EPCI-FP	Transfert de la compétence des communes vers l'EPCI-FP			Transfert de la compétence de l'EPCI-FP vers le Syndicat			**Syndicats (nb. Com.)**
	item 7	item 11	item 12	item 7	item 11	item 12	
CC du Pays Châtillonnais	NON	NON	NON	NON	NON	NON	SITIV (1)
CC d'Auberive Vingeanne et Montsaugeonnais	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	SITIV (5)
CC Forêts, Seine et Suzon	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	SITIV (12) SITNA (3)
CC Tille et Venelle	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	SITIV (16)
CC des Vallées de la Tille et de l'Ignon	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	SITIV (18) SITNA (5)
CC Mirebellois et Fontenois	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	SITNA (2)
Dijon Métropole	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	SITNA (8)
CC Auxonne Pontailler Val de Saône	NON	NON	NON	NON	NON	NON	SITNA (10)
CC de la Plaine Dijonnaise	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	SITNA (11)
CC Norge et Tille	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	SITNA (13)

12.5. Projet de collaboration avec les étudiants du Master 2 SEME

- Rappel du principe de fonctionnement
  - Atelier de mise en situation professionnelle réalisé dans le cadre du module « Gestion de projet » du Master Sols, Eaux et Environnement (SEME) 2 de l'Université de Bourgogne
  - 10 à 15 étudiants, répartis en groupes de 3 à 4 personnes
  - Un commanditaire passe commande aux étudiants qui devront y répondre comme s'ils réalisaient une prestation de bureau d'études
- Délais



- Trois sujets traités
  - G1 - Actualisation et optimisation du tableau de bord du SAGE de la Tille
  - G2 - Délimitation de l'espace de bon fonctionnement des masses d'eau du bassin versant de la Tille, reposant sur l'analyse de critères et leurs interactions avec l'environnement
    Cette étude est un prérequis nécessaire à la contractualisation avec l'Agence de l'Eau RMC.
  - G 3 - Bilan du réseau de suivi hydrométrique et piézométrique du bassin versant de la Tille et proposition de sites d'implantation pour le suivi quantitatif des masses d'eau

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES : Remboursement des frais de déplacement uniquement

12.6. Divers

M. MARTEAU propose de retenir la date du 24 février 2026 pour la prochaine réunion du Comité syndical.

M. DEMAISON Patrice remercie M. CLAIR et Mme COYER pour leur travail.

La séance est levée à 20 h 30

Le secrétaire,

BOURNY Nicolas

Le Président,

Pascal MARTEAU